

La situation sociale en Kanaky

Ce rapport est issu (en grande partie) des notes et documents réalisés par l'USTKE en janvier et février 2026. Il est non exhaustif, les chiffres et les informations (notamment dans la filière nickel) ne cessent de bouger. Il fait état d'une situation sociale très dégradée depuis 2024, notamment dans les secteurs du transport, du logement, de l'enseignement, de la santé, du commerce. Les fermetures d'entreprises, les liquidations judiciaires se sont multipliées, causant la perte d'un emploi sur cinq dans le secteur privé.



Depuis des décennies, les inégalités n'ont cessé de croître en Kanaky. La société est très fragmentée

- Au recensement de 2025, le pays comptait 264 596 habitants et habitantes. Les trois-quarts vivent en Province Sud.
 - La moitié de la population Kanak vit aujourd'hui dans le grand Nouméa (Nouméa la capitale, Dumbéa, Le Mont-Dore et Païta), où se concentre environ 70 % de l'activité économique.
 - 25 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Il s'agit pour la plupart de Kanak et d'océanien·nes.
 - Environ 10.000 personnes vivent en habitat précaire (squats) à Nouméa et dans son agglomération.
 - **Le niveau de vie des Kanak est deux fois moins élevé que celui des non Kanak.**
- Malgré la loi sur la protection et la promotion de l'emploi local (2010), qui donne priorité d'emploi aux Calédonien·nes, cette disposition est largement contournée par le patronat.
 - Le chômage touche beaucoup plus fortement la population Kanak qui représente entre 55 et 60% des chômeurs et chômeuses. 30% des jeunes Kanak sont au chômage.
 - Seulement 8 % des diplômé·es de l'enseignement supérieur sont Kanak.
 - Les jeunes Kanak subissent les discriminations en matière de formation d'emploi, de logement, de loisirs.



Depuis le printemps 2024, le chômage et la précarité alimentaire ont considérablement augmenté

Depuis le 13 mai 2024, date du soulèvement de la jeunesse de Kanaky, le chômage a fortement augmenté. Les destructions d'entreprises ont entraîné des conséquences économiques et sociales majeures, principalement autour de Nouméa. 700 entreprises (commerces, industries, services) ont été incendiées ou très fortement endommagées.

Des milliers d'emplois ont été supprimés, les quartiers populaires ont perdu leurs commerces de proximité, des écoles, des centres de santé, les transports. De nombreuses personnes ont perdu leur travail. Les populations les plus précaires ont été les plus touchées, les inégalités, déjà très fortes, se sont renforcées.

La précarité alimentaire augmente fortement. Les prix de l'alimentation (déjà bien plus élevés qu'en France, 85 % des produits étant importés) ont augmenté de 6,7 % depuis le début de l'année 2024 ; ce qui grève le pouvoir d'achat des ménages et fragilise particulièrement les plus modestes, qui consacrent 28 % de leurs dépenses à l'alimentation. Selon la Banque alimentaire de Nouvelle-Calédonie, 20.000 personnes supplémentaires ont besoin d'aide pour se nourrir, auxquelles s'ajoutent les 10.000 bénéficiaires déjà identifiés.



Quelques données de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE)

On enregistre une perte de 13.430 emplois en deux ans, soit une baisse de 15 %.

Dans le secteur privé : les effectifs ont chuté de 18 % en deux ans, soit l'équivalent de plus d'un salarié sur six. Au 2e trimestre 2025, le secteur privé déclare 56 300 salarié-es. Sur la seule année 2024, ce sont 10.800 emplois salariés qui ont été supprimés dans le privé (-16,5 %).

Tous les secteurs ont été impactés ; en deux ans :

- - 3.100 dans les services (soit -9,1 %),
- - 2.200 dans l'industrie (-13,8 %),
- - 1.300 dans le commerce (-12,6 %)
- - 1.300 dans la construction (-20,8 %). En dépit d'un rebond ponctuel fin 2024, les effectifs de ce secteur poursuivent leur érosion, accentuée après la crise de mai 2024 (-3,3% pour le seul deuxième trimestre 2025).
- L'agriculture, dont la dynamique était déjà à la baisse depuis 2020, perd encore une centaine d'emplois salariés (-8,3 %).
- -1.680 employeurs en moins entre juin 2023 et juin 2025 (-15 %).

Le repli est moins prononcé pour le secteur public, mais il est tout de même de -8% (- 1.800 agent-es) entre septembre 2023 et décembre 2024 (-20% pour le personnel contractuel). La perte d'emploi public est de 900 agent-es sur la seule année 2024.



Le chômage partiel « spécial exactions »

Des mesures de chômage partiel, dites « spécial exactions » ont été mises en place (de mai 2024 à mai 2025) pour des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses. Depuis juillet 2025, il y a deux nouveaux dispositifs pour soutenir les entreprises : l'allocation exceptionnelle de maintien dans l'emploi et l'abattement des cotisations patronales à la suite d'un recrutement. L'Allocation exceptionnelle de maintien en emploi (AME) qui devait prendre fin au 31 décembre 2025 a été prolongé jusqu'en juillet 2026

Puis, la Province Sud a commencé à déployer son dispositif « Sud Retour ». Voté le 4 décembre en assemblée, il vise à favoriser le retour des Calédonien·nes parties après mai 2024 et à « relancer l'économie », à travers une aide pour les billets d'avion et un soutien financier aux employeurs.



Les mesures discriminatoires prises par les partisans de la Kanaky française qui dirigent la Province Sud

Le 5 juin 2024, la présidente de la Province Sud, et ancienne secrétaire d'État chargée de la citoyenneté, Sonia Backès, déclarait, à l'adresse de « ceux qui ont brûlé, pillé, bloqué la Calédonie, à ceux qui continuent [...] la province leur supprimera toutes les aides dont ils bénéficient ». Des mesures discriminatoires visant les Kanak, ont été prises, en matière d'aide médicale, de bourses scolaires, d'accès aux logements locatifs publics.

Le remboursement de l'aide médicale est ainsi suspendu depuis juillet 2024, « jusqu'à nouvel ordre », sauf exceptions. Il a été instituée une condition de domiciliation d'une durée de dix ans en Province Sud pour solliciter l'attribution de bourses scolaires ou universitaire et de logements locatifs publics¹.

S'ajoutent, dans certaines communes de la Province Sud, des **refus d'inscription d'enfants à l'école** et/ou à la cantine et/ou au périscolaire.

Un plan de réformes budgétaires, sociales et fiscales a été adopté par le gouvernement local en août 2025 ; il prévoit une **baisse des allocations familiales**, aggravant ainsi les difficultés rencontrées par les ménages les plus vulnérables.

Néanmoins, la situation difficile des finances publiques, n'a pas empêché la Province Sud d'accorder plus de 2 Mds cpf à travers le dispositif SUD PRO pour les TPE, sous prétexte de soutenir ces entreprises majoritairement dirigées par des non Kanak. Ça peut toujours servir en vue des prochaines élections !

Ces différentes mesures ont affecté plus particulièrement les populations Kanak. Cette injustice sociale supplémentaire est une punition collective suite au soulèvement populaire de mai 2024.



Transport

Le réseau de bus (TANeo) était quasiment à l'arrêt après le 13 mai 2024, laissant les populations pratiquement sans transport public .

Certaines lignes ont été progressivement remises en circulation, mais avec des horaires très restreints et un ticket de bus à 500 CFP (4 euros), ce qui est un coût exorbitant pour des usager·es déjà très affecté·es par la crise économique.

Les nombreuses personnes qui ne peuvent pas payer ce tarif deux fois par jour sont contraint·es à de longues marches sous le soleil pour parvenir à

¹ Le 10 juin 2025, à la suite de recours juridiques, la condition de dix ans de résidence en Province Sud pour bénéficier des bourses scolaires et universitaires a été suspendue par le juge des référés du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

leur lieu de travail ou à l'école. Par exemple, depuis mai 2024 et la fermeture du collège de Rivière-Salée (partiellement brûlé, dont la Province Sud a refusé la reconstruction, qui devait pourtant être prise en charge par l'État) les collégien·nes du quartier ont été redirigé·es vers le collège de Portes-de-Fer à 4 kilomètres de là. Et pour y aller c'était « le taxi 1000 » (particuliers assurant les transports pour 1000 CFP -8 euros) ou alors il fallait marcher.

L'éloignement des soins entraîne des déplacements compliqués et coûteux pour les patient·es qui renoncent parfois à se soigner.

Le déficit de transport public fait obstacle à la poursuite des formations, à la recherche d'emploi et entrave l'accès aux soins.



Logement

La SIC (principal bailleur du pays) relève une hausse exceptionnelle des impayés (plus de la moitié des familles logées sont en retard de paiement de leur loyer) et il y a une hausse des expulsions locatives.

Les situations d'extrême pauvreté ont doublé depuis 2024 (passant de 9 à 19,4% des ménages logés) et environ 900 personnes vivraient à la rue à Nouméa. L'absence de logement fragilise le lien à l'emploi.

Santé

Les révoltes de mai 2024 ont conduit au départ de nombreuses/eux soignant·es.

Le phénomène a touché particulièrement les zones déjà en tension, en particulier dans le Nord de l'île, où quelques départs suffisent à faire basculer un territoire qui est déjà un quasi désert médical.

Privées de personnel, les infrastructures se sont effondrées : 118 lits fermés au Médipôle, (Centre hospitalier territorial – CHT- du grand Nouméa), 70 sur 172 en cliniques privées, 40 sur 60 dans l'hôpital principal de la Province Nord. Plus de la moitié des blocs opératoires du territoire étaient à l'arrêt. Les EHPAD et centres médico-sociaux étaient sous tension permanente, tandis que les hôpitaux de Koumac et Poindimié subissaient des fermetures répétées.

L'exode du personnel soignant a aussi touché les structures de proximité : des centres de soins essentiels comme ceux de Rivière Salée et Kaméré ont définitivement fermé. L'impact sur la population est immédiat : + 40 % d'affluence aux urgences, délais d'attente invraisemblables, interventions chirurgicales reportées et un renoncement croissant aux soins.

Il y a une grave fragilisation de la continuité des soins, notamment pour les malades chroniques, les urgences ou la dialyse.



Rapport de la section Santé de l'USTKE :

Il y a des inégalités quant à l'accès aux soins, entre les trois Provinces.

- Province Nord : il manque cruellement de médecins, d'infirmier·es, de sage-femmes, de dentistes, de kinésithérapeutes à Koumac, Poum, Belep, Ouegoa, Ponerihouen, Canala.
- Province des Îles : 3 médecins présents pour 7 postes ; à Maré un seul centre de santé sur deux qui fonctionne et avec parfois un seul médecin dans l'île ; même chose à Ouvéa.
- Province Sud: au Centre hospitalier territorial (CHT) Médipôle de Koutio, un service de chirurgie polyvalente est fermé (28 lits). Sur l'Ile Nou, la clinique ne reçoit plus les urgences.

Les causes :

- L'éloignement géographique.
- Des démarches administratives lourdes et lentes pour les recrutements des médecins.
- Le financement des Provinces Nord et Îles en grande difficulté.
- La fuite du personnel post émeutes 2024 ; il y avait déjà des alertes, bien avant le COVID, sur le manque de personnel.
- Le projet DO KAMO ne vise pas à pallier les carences du personnel paramédical.
- Les médecins généralistes et les spécialistes sont concentré·es en Province Sud. Lors de leur dernier congrès, ils et elles recensaient 700 médecins dans cette Province.

Les conséquences :

- Fermeture du dispensaire de Koumac, de Poindimié, sans visibilité de réouverture dans les mois à venir.
- Centralisation sur le Centre hospitalier du Nord (CHN) de Koné.
- Evacuations vers le Centre hospitalier territorial (CHT) Médipôle.
- Déplacement des patient·es sur la Province Sud si possibilité.
- Collaboration gouvernementale étroite avec l'Ordre de Malte (système de caravane avec 1 médecin, 1 sage-femme, 1 dentiste). C'est une aberration !
- Des centres médicaux spécialisés équipés, mais vides de personnel.
- Aide médicale en difficulté.

Les effets sur la santé de la population :

- Beaucoup de patient·es présentent des symptômes aggravés.
- Augmentation des évacuations d'urgence.
- Observance des traitements médicamenteux de plus en plus difficile.
- Déplacement des patient·es du Nord et des Îles sur Nouméa.
- Difficultés pour les déplacements d'urgence des patient·es : souvent trop tard.

Les conséquence sur le personnel :

- Augmentation des heures de récupération.
- Fatigue générale.
- Aucun effort, aucune écoute RH.
- Augmentation des situations de harcèlements par les cadres.
- Aucune compensation financière ou autre pour le personnel des catégories B, C, D.
- Différence de traitement entre le personnel recruté à l'extérieur du pays et les locaux (au niveau salaire et manière de faire) ; un fossé s'est créée.
- Beaucoup plus de personnel administratif que de personnel soignant et paramédical (par exemple un poste de directeur Médical est créé alors que cela équivaut à l'embauche de quatre infirmières ou de 6 aides-soignantes).



Éducation

Pour l'année scolaire 2025/2026, l y a 62 660 élèves inscrit·es dans les établissements scolaires. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année précédente.

47 170 vont dans le public : 24 900 en primaire et 22 270 au collège ou au lycée. Dans le secondaire, un millier de jeunes ont quitté la Calédonie.

L'enseignement privé scolarise 25% des enfants du territoire et souvent les plus défavorisés (Kanak pour la plupart). A contrario de la métropole, où l'enseignement privé confessionnel scolarise souvent une population de parents aisés, en Kanaky c'est majoritairement les populations océaniques, les moins aisées qui fréquentent ces établissements. Cela s'explique historiquement par l'implantation des structures confessionnelles majoritairement en milieu rural (brousse et îles) qui a été délaissé par la puissance publique. Par exemple, sur l'Île des Pins il n'existe aucune école publique.

Le privé concerne 15 485 élèves. L'école privée est moins bien lotie que l'école publique. L'école catholique en particulier craint pour son avenir. 2025 a aussi été marquée par les difficultés financières de l'enseignement catholique. Il existe trois organismes pour l'enseignement privé sous contrat, toutes trois confessionnelles et héritées des organisations missionnaires :

- La Direction diocésaine de l'enseignement catholique en Nouvelle-Calédonie (DDEC ou DEC), liée à l'Archidiocèse de Nouméa : 13 collèges (2 à Nouméa, 2 dans la banlieue nouméenne à Païta et Le Mont-Dore, 4 dans le Sud, 3 sur la côte est, 2 aux Îles Loyauté à Lifou et Ouvéa), 10 lycées (2 généraux dans le Grand Nouméa, 8 professionnels : 4 dans le Grand Nouméa, 2 à Bourail, 1 à Houaïlou et 1 à Pouébo).
- L'Alliance scolaire de l'Église évangélique (ASEE), liée à l'Église protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie (ÉPKNC) : 8 collèges (4 aux Îles Loyauté - 2 à Lifou, 1 à Maré et 1 à Ouvéa-, 4 en Province Nord à Houaïlou, Canala, Kaala-Gomen et Poum), 3 lycées (1 général, Do Kamo à Nouméa, 1 professionnel, Do Kamo également à Nouméa, 1 agricole à Houaïlou).
- La Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP), liée à l'Église évangélique libre de la Nouvelle-Calédonie (ÉÉLNC) : 3 collèges, tous en Province Nord : Mou à Ponérihouen, Tiéta à Voh et Nédivin à Houaïlou.

Rapport de la Fédération Enseignement de l'USTKE :

Situation enseignement public

- Point de vigilance sur le gel des avancements, et en matière de postes d'enseignant·es en Province Nord et dans la Province des Îles.
- Manque de moyens financiers et logistiques pour certains établissements (Lifou).
- Suivi effectué concernant le devenir de certains établissements impactés par les événements de mai 2024 (Pétro Attiti, Rivière Salée, Portes de Fer...).

Situation de l'enseignement privé confessionnel

Les établissements de l'enseignement privé confessionnel connaissent une situation financière fragile, notamment dans leur mode de financement même, par suite de l'adoption par le gouvernement local de la délibération 360 de novembre 2023 : les collectivités locales ne financent les enseignements privés confessionnels que si elles le peuvent (art 1).

Quelle est la situation actuelle de chaque institution ?

La FELP (Fédération de l'enseignement libre protestant) :

- en situation de redressement judiciaire depuis fin 2017, pour une période initialement de 10 ans, ramenée à 6 ans. Elle fait l'objet d'un accompagnement judiciaire et financière de la part du gouvernement local ;
- une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 7.500.000 CFP a été attribuée par le gouvernement local, en 2003, pour soutenir la FELP ;
- la situation financière reste fragile et dépend du plan de redressement et de l'évolution des effectifs.

L'Association de l'ex ASEE (Alliance scolaire de l'Église évangélique) :

- en redressement judiciaire depuis 2017, à la suite de difficultés financières non résolues, doublées d'une mauvaise gestion, l'ASEE a été liquidée en 2023 et s'est disloquée en 8 associations scolaires indépendantes regroupant d'anciens établissements ;
- le syndicat USTKE avait obtenu, en 2017, un accord de la CAFAT et de Humanis, afin que la dette correspondant aux charges sociales non versées, soient effacées, à condition qu'un courrier soit adressé par l'ex directeur de l'ASEE. Chose qui ne fut pas faite dans les délais ;

- les 8 associations connaissent une situation financière fragile. Leur survie dépend des financements et, de l'évolution de leurs effectifs.

La DDEC (Direction diocésaine de l'école catholique) :

- situation financière difficile dès 2023, à cause du non-versement dans les délais de subventions et de la baisse des contributions de la part de certaines collectivités, notamment de certaines provinces (Nord) ;
- des mesures d'économie ont été mises en place : non remplacement des départs à la retraite, baisse des heures de travail ;
- la situation s'aggravant, la DDEC a décidé du lancement d'un plan de licenciement concernant 84 personnes (75 en établissement et 9 en direction) ;
- la fédération enseignement de l'USTKE, dans une lettre adressée à la DDEC, s'est prononcée contre ce plan de licenciement, le conditionnant aux résultats d'un audit financier diligenté par le gouvernement local. Pour le moment aucun audit n'a été effectué, la DDEC n'ayant pas communiqué l'ensemble des documents comptables ; le premier versement de la subvention de 150.000.000 CFP est donc actuellement gelé ;
- en novembre 2025, la DDEC a suspendu son service de cantine, confrontée à une tension de trésorerie. 9 000 élèves étaient alors directement concernés et les parents se sont organisé-es comme ils et elles pouvaient. La fermeture de certaines micros-cantines et internats (Poindimié, Pouébo, Bourail, La Foa, Paita) impactent les élèves scolarisé-es dans ces établissements de proximité.



Industrie

Le secteur de l'industrie déclare 12.100 salarié.es, soit une baisse de 0,9 % sur 3 mois. Le recul de l'emploi a commencé fin 2023 et s'est accentué en juin 2024 avec la crise sociale qui secouait le pays, et plus encore en septembre, avec la fermeture définitive de l'usine de KNS. Il se poursuit à un rythme plus modéré. Le secteur a subi une réduction de 15 % de ses effectifs sur un an (-2 150 personnes) et de 24 % sur 2 ans (près de 3 800 salariés).

Le nickel sert dans la composition de l'acier inoxydable et aussi dans la composition des batteries. C'est un des métaux stratégiques les plus demandés sur les marchés mondiaux, sous couvert de transition énergétique. **La Kanaky détient 20 à 30 % des ressources mondiales de nickel : c'est le principal employeur de l'archipel (25 % des salarié-es) et il représente 90 % des exportations.** Sur le territoire, se trouvent de nombreuses mines à ciel ouvert et trois usines métallurgiques, toutes en grande difficulté.

Pour les indépendantistes, la maîtrise de ces ressources énergétiques, de leur exploitation et de leur exportation est un enjeu majeur. Le nickel a toujours été un enjeu important dans les négociations politiques. **Le secteur est en très grande difficulté, et enregistre des pertes depuis 12 ans**, pour plusieurs raisons :

- le cours du nickel a chuté, de 45 % en 2023, causant des pertes record pour les trois usines ; la production a baissé de 32 % ;
- le prix de la main d'œuvre est élevé (en comparaison avec son principal concurrent indonésien) ;
- le prix de l'énergie (du fait de son insularité) est exorbitant ; 77 % de la consommation d'énergie de l'île concerne l'industrie minière ;
- la concurrence de l'Indonésie (principal producteur) qui n'est pas soumise aux mêmes normes environnementales.



La SLN (Société le nickel), filiale du groupe français Eramet, est la plus ancienne entreprise minière et le principal employeur privé du territoire ; elle exploite plusieurs sites miniers et une usine métallurgique à Nouméa. Elle produit essentiellement du ferronickel pour la fabrication de l'acier inoxydable. La société connaît, depuis plusieurs années, une situation économique très tendue.

L'État français a maintes fois accordé à la SLN des soutiens financiers pour éviter la cessation de paiement et préserver l'emploi. Son usine de Doniambo (sur Nouméa) est obsolète. Pendant les années fastes, les actionnaires ont préféré se gaver plutôt que de moderniser l'outil de production.

L'usine du Nord KNS (Koniambo nickel SAS), gérée par la SMSP (Province Nord, dirigée par des indépendantistes) a dû fermer le 31 août 2024. Elle avait accumulé les pertes et un endettement vertigineux (13 milliards d'euros) ; le principal actionnaire, Glencore (anglo-suisse), s'est retiré en février 2024, l'arrivée d'un hypothétique repreneur est toujours attendu. Près de 1.200 emplois ont été perdus, auxquels s'ajoutent près de 1.000 emplois indirects. C'est tout l'essor économique et social de la Province Nord qui repose sur le développement de ce site.



L'usine du Sud PRNC (Prosny Resources New Caledonia), structure industrielle et métallurgique de production de nickel et cobalt, est située dans le Sud de l'archipel et adossée au gisement de Goro. L'usine utilise un procédé chimique (hydrométallurgie) pour extraire nickel et cobalt à partir des latérites – produits intermédiaires pour la fabrication de batteries (principalement pour les voitures électriques).

L'usine du Nord est fermée. L'usine du Sud et la SLN tiennent grâce à plusieurs prêts et garanties accordés par l'État français.

Après 2023 marquée par une production métallurgique record, 2024 marque une rupture :

- KNS (usine du Nord) a cessé sa production dès février avant de licencier la majorité de son personnel quelques mois plus tard.
- La SLN et PRNC ont quant à elles été affectées par les blocages des mines lors des révoltes de 2024. Dans un contexte de baisse des cours depuis plusieurs années, de concurrence de la production indonésienne et chinoise, **la production métallurgique a reculé de 48,6 % en 2024. En volume, les exportations de produits métallurgiques ont enregistré un repli de 45%. En valeur, la baisse est encore plus marquée, sous l'effet de la chute du cours du nickel – 52 %.**

Malgré la crise traversée par la filière métallurgique, le nickel reste l'un des piliers de l'économie du pays. Il représente encore près de 4.000 emplois en 2026 et des milliers d'emplois indirects. Cette filière stratégique occupe donc une place importante pour l'État. De nouveaux prêts sont envisagés :

- l'Etat propose de soutenir PRNC à hauteur de 24 milliards de francs CFP.
- la SLN doit bénéficier d'une aide financière, de l'Etat, pouvant aller jusqu'à 28 milliards de CFP, pour permettre un retour à la rentabilité « devant permettre à la SLN de tenir sur l'année 2026 » ;

- malgré les demandes de KNS auprès de l'Etat, celle-ci n'a, à ce jour, bénéficié d'aucune aide.
- en ce qui concerne la NMC (Nickel Mining Company), filiale de la SMSP (actionnaire majoritaire de l'usine du nord KNS), société minière exploitant quatre sites miniers importants et assurant l'approvisionnement de l'usine SNNC en Corée du sud, dans le cadre du partenariat SMPS - POSCO : les 600 salarié·es et les sous-traitants, redoutant une cessation de paiement, se sont mobilisé·es en décembre 2025 (blocages et manifestations) pour exiger un soutien de l'État français (garantie pour prêts bancaires) dans le cadre du plan de soutien à la filière nickel, au même titre que la SLN et PRNC. L'État a finalement consenti à un accompagnement, mais remboursable à court terme.

Un chantage politique et économique. Une autre mesure est plus politique : le dossier sensible de modification du code minier et l'ouverture à l'exportation du minerai brut issu des réserves de nickel. L'État français s'engagerait à saisir la Commission européenne sur le caractère stratégique du nickel calédonien. Le gouvernement espère que l'Union européenne favorisera l'achat d'un nickel calédonien. Le besoin en nickel est de plus en plus important pour les industries comme celles des batteries, de la production d'acier inoxydable ou encore dans l'industrie des super alliages.



Ce soutien à la filière nickel serait conditionné à l'exportation de minerai brut (sans transformation locale) des réserves de nickel - Tiebaghi, Koniambo et le grand sud - vers des usines étrangères. Cette exportation de minerais brut était jusqu'ici refusée par les indépendantistes, et interdite par le code minier (règles et lois qui encadrent l'exploitation et la gestion des ressources minières).

Les ratios de profit sont de l'ordre de 10 entre l'export et la transformation dans les usines avant export. Ces usines sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois directs et indirects et un maillon essentiel dans l'économie du pays et le financement du système social.

En juin 2025 un projet stratégique, nommé CaledoNi et présenté par la SLN, a été validé par la Commission européenne pour de l'exportation de nickel qualité batterie en direction de l'Union européenne. Projet qui reste opaque, peu d'information est publié. On s'interroge sur l'aval qui a été donné sur le territoire. Les indépendantistes ne sont pas au courant. Ce projet rejoint les objectifs de l'État français de chantage économique, notamment vis à vis de la filière nickel, dans le projet d'accord de Bougival, que le FLNKS rejette.

- Le nickel est un levier important pour un futur Etat indépendant, limiter le pillage des ressources, nécessité de contrôler toute la chaîne (extraction – transformation – exportation).
- Exporter du minerai brut rapporte moins que le transformer localement, d'où un risque de pertes importantes d'emplois.
- Limiter l'exportation est aussi une garantie de réserves pour les générations futures.

Pour l'Etat français, accaparer le nickel est une des raisons principales de maintenir sa présence en Kanaky. Cette matière première est indispensable dans la fabrication d'équipements stratégiques (armes, aviation , aérospatiales, télécoms, etc.). Posséder la Kanaky lui permet une indépendance vis-à-vis des autres fournisseurs et dans la période conflictuelle actuelle cela est imminemment stratégique. L'intérêt de la France pour la Kanaky est lié à la question de l'axe indo-pacifique (enjeu de puissance et d'influence). Bougival en est la traduction. L'Etat prend ses précautions en s'appuyant sur la Province Sud pour garantir ses intérêts (hyper provincialisation, financement des deux usines dans le sud, etc.) et fait planer le spectre et de la faim et de la privation comme moyen de pression dans le reste du pays par l'intermédiaire de la droite coloniale et d'une forte présence militaire et forces de répression.



Nous nous rassemblons au sein du collectif Solidarité Kanaky afin d'appuyer les luttes du peuple kanak ; notamment, les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques qui agissent pour le droit à l'autodétermination des Kanak, pour l'indépendance de Kanaky. Nous combattons le colonialisme. Notre objectif est de faire connaître et comprendre la situation coloniale qui est celle de Kanaky, d'informer sur les luttes menées sur place, de soutenir les mouvements indépendantistes locaux. Cette action s'inscrit dans un cadre internationaliste et anticolonialiste global.

----- Organisations membres du Collectif Solidarité Kanaky -----

MKF (Mouvement Kanak en France), USTKE (Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (en France), CNT (Confédération Nationale du Travail), SOLIDAIRES (Union syndicale Solidaires), STC (Sindacatu di i Travagliadori Corsi), AFASPA (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique), ATTAC-France (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne – France), FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s), FUIQP (Front Uni des Immigrations et des Quartiers populaires), SURVIE (Association Survie), UP (Union Pacifiste), GES (Gauche EcoSocialiste), L'Après, NPA-L'anticapitaliste (Nouveau Parti Anticapitaliste-L'anticapitaliste), PCOF (Parti Communiste des Ouvrier.rs de France), PEPS (Pour une Ecologie Populaire et Sociale), PIR (Parti des Indigènes de la République), RGA (Réseau coopératif de Gauche Alternative), RP (Révolution Permanente), UCL (Union Communiste Libertaire), Comité de soutien pour Kanaky - Bretagne Sud, Collectif Solidarité Kanaky Rouen.





USINES - TRIBUS, MEME COMBAT

UNION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS KANAK ET DES EXPLOITES

« La confédération de l'avenir »

BP 4372 – 98847 NOUMEA – Tél : 27.72.10 Fax : 27.76.87

Email : ustke@lagoon.nc

COMMUNIQUÉ DE L'USTKE

Notre refus de participer aux groupes de travail du Pacte de refondation économique et sociale : un acte de responsabilité syndicale.

L'USTKE tient à expliquer clairement sa position concernant le pacte de refondation économique et sociale actuellement piloté par la mission interministérielle conduite par Claire Durrieu, et pour lequel les organisations syndicales de salariés sont invitées à participer à des groupes de travail.

À l'issue des échanges et débats menés lors de notre Assemblée Générale du 4 novembre 2025, il a été décidé de ne pas participer aux groupes de travail liés au Pacte de refondation économique et sociale.

Cette décision s'inscrit dans la continuité et la cohérence de la position adoptée par notre Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2025, qui avait clairement acté le **rejet de l'accord de Bougival** et de la logique politique qui l'accompagne.

Notre position n'est pas qu'un refus de principe, mais aussi le résultat d'une analyse approfondie des faits et du contexte :

1. Une démarche pilotée par l'ETAT :

Ce pacte est conçu et dirigé depuis Paris. Il s'inscrit dans la logique de l'accord de Bougival, que nous avons rejeté parce qu'il nie toute véritable souveraineté du pays dans la définition de ses choix économiques et contraire à l'esprit de l'ADN. Une mise sous tutelle contrainte, pour faire main basse sur les ressources stratégiques du pays, en particulier le nickel. Ce plan dans sa mise en œuvre, engage le pays sur un calendrier mortifère, bloquant le processus de décolonisation pour un endettement perpétuel organisé sans garanties d'aboutir aux équilibres budgétaires du Pays ".

2. Un endettement sous conditions : des réformes « à toute vitesse »

- **Le prêt garanti par l'État (PGE) d'un milliard d'euros** représente **près de 120 milliards F CFP**, une somme qui alourdit la dette du pays.
- Le **plan d'économie de 160 millions d'euros** équivaut à **plus de 19 milliards F CFP** ponctionnés sur les services publics et les aides sociales.
- Les **coupes dans les allocations familiales de 27 millions d'euros** représentent **un peu plus de 3 milliards F CFP**, directement retirés aux familles calédoniennes.
- Une baisse de 10 points de l'impôt sur les sociétés
- Des exonérations pour les nouvelles entreprises.

Autrement dit : on sacrifie la solidarité au profit du capital. Nous refusons d'être les témoins silencieux d'une politique d'austérité déguisée en relance.



3. Un faux dialogue social :

Les groupes de travail proposés n'ont ni mandat clair, ni garantie de transparence. L'expérience passée l'a montré : les conclusions sont souvent écrites d'avance. Participer dans ces conditions reviendrait à servir de caution sociale à une démarche technocratique, sans respect du dialogue réel.

4. Une refondation sans justice sociale :

Ce pacte ne répond pas aux urgences vécues par la population : pauvreté, chômage, inégalités. Il privilégie une logique de compétitivité, d'attractivité et de défiscalisation au détriment du partage des richesses.

5. Un contexte social explosif :

Dans un pays meurtri par les événements de mai 2024, la priorité devrait être la réparation sociale et le redressement par le bas, pas la rigueur budgétaire imposée. Nous mettons en garde contre une nouvelle fracture sociale si la relance se fait sans justice, et sans dialogue sincère.

Notre position : refuser pour mieux reconstruire

Notre refus n'est pas un retrait, c'est une exigence de cohérence et de dignité syndicale. Tant que :

- ne sera pas trouvé un accord politique prenant en compte l'accès à la pleine souveraineté,
- les inégalités sociales ne seront pas au cœur des priorités,
- le cadre du pacte ne sera pas redéfini localement,
- les conditionnalités du PGE ne seront pas clarifiées.

L'USTKE ne participera pas aux groupes de travail du pacte de refondation économique et sociale, par contre nous restons engagés et vigilants dans les travaux de réformes définis dans la trajectoire de l'accord cadre du 12 mai 2025.

Nous appelons à une véritable refondation du Pays, construite ici, avec les forces vives du pays, au service de nos populations, de nos générations futures en tenant compte de nos spécificités locales.

A Nouméa, le 12 novembre 2025

Pour le Bureau confédéral,
La Présidente
Mélanie ATAPO

